

CGSP

FGTB Services Publics

Ensemble, on est plus forts

CAHIER DE REVENDICATIONS 2009-2010

COMITE B

ACOD

ABVV Openbare Diensten

Samen sterk

Monsieur Steven Vanackere
Vice-Premier Ministre et Ministre de la Fonction Publique
Président du Comité B
Rue Royale 180
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 16 février 2009

Monsieur le Ministre,

Notre cahier de revendications 2007-2008 a été débattu tardivement au sein du Comité B.

Ni vous ni votre prédécesseur n'y êtes pour rien, nous en convenons bien volontiers.

Nous souhaitons néanmoins éviter la répétition de ce scénario.

C'est pourquoi nous déposons dès à présent notre cahier de revendications 2009-2010 afin d'engager dans les plus brefs délais les discussions.

En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Roland Vansaingele
Secrétaire Général CGSP-AMiO

Christian Grootjans
Secrétaire Général PARA
Algemeen Secretaris PARA

Guido Rasschaert
Algemeen Secretaris ACOD-AMiO

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire Général CGSP
Algemeen Secretaris ACOD

Cahier de revendications 2009-2010 - Comité B

1. Emploi

- 1.1. Etablir un cadastre de l'emploi public au plan fédéral
- 1.2. Mettre sur pied un plan concret visant à la statutarisation d'un maximum d'agents (régularisation des contractuels, etc.)
- 1.3. Créer des services à gestion séparée pour le nettoyage et le catering

2. Pécuniaire

- 2.1. Revaloriser les barèmes sur base d'un montant forfaitaire
- 2.2. Augmenter les échelles BA pour les porter au niveau des échelles BT/BF
- 2.3. Augmenter les échelles DA pour les porter au niveau des échelle DT.
- 2.4. Uniformiser les suppléments et indemnités sans les lier au niveau
- 2.5. Envisager la barémisation de certaines primes récurrentes
- 2.6. Octroyer une allocation d'interruption de carrière majorée pour les statutaires de plus de 50 ans à l'instar de celle octroyée aux contractuels de plus de 50 ans.
- 2.7. Augmenter l'indemnité vélo
- 2.8. Revaloriser le statut des infirmiers dans les OIP et les SPF

3. Services sociaux

- 3.1. Assurance hospitalisation intégralement à charge de l'employeur
- 3.2. Problématique des chèques-repas ou des restaurants d'entreprise

4. Congés

- 4.1. Revoir le nombre de jours de congés annuels (35 jours)
- 4.2. Uniformiser la réglementation relative aux congés entre couples homo- et hétérosexuels

5. Statut syndical

- 5.1. Mise à disposition des informations économiques et financières

6. Carrières

- 6.1. Supprimer la perte d'ancienneté lors de l'accès à un niveau supérieur
- 6.2. Rendre contraignant l'avis des chambres de recours en matière de discipline et d'évaluation
- 6.3. Prévoir une approche liée à l'expérience dans le cadre des formations certifiées
- 6.4. Revoir et intégrer la prime linguistique dans les barèmes
- 6.5. Mensualiser le paiement de la prime formation certifiée

7. Bien-être

- 7.1. Assimiler les jours de maladie consécutifs à un harcèlement à une absence pour maladie professionnelle**
- 7.2. Définir le statut du conseiller en prévention**
- 7.3. Octroyer à chacun un jour de congé sportif et culturel**
- 7.4. Organiser le contrôle effectif des obligations en matière d'occupation des personnes handicapées dans les S.P.F. (3%)**

8. Fin de carrière

- 8.1. Prévoir le départ anticipé pour les fonctions contraignantes**

9. Formation continue

- 9.1. A développer pour tous**
- 9.2. Réaliser un inventaire des offres et des objectifs poursuivis**
- 9.3. Porter une attention particulière pour les « petits niveaux »**
- 9.4. Rendre la fonction de formateur plus attrayante**
- 9.5. Prévoir un congé éducation**
- 9.6. Préciser la procédure de refus d'une demande**